



RESTEZ CHEZ VOUS !

CORONAVIRUS : PRIORITÉ ABSOLUE EST DE LIMITER LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE.

ACTION et DÉMOCRATIE APPELLE LES PERSONNELS A RESTER CHEZ EUX !

Les raisons des fermetures annoncées par le Président de la République jeudi soir et des fermetures décidées par le Premier Ministre samedi soir sont de diminuer les contacts entre les personnes afin de freiner la propagation du virus Covid19 et de permettre au système de santé de pouvoir faire face à une augmentation inéluctable des cas graves.

Notre ministre se montre incapable de formuler des consignes claires et cohérentes. Il s'en remet aux chefs d'établissements (dans le deuxième degré) et aux IEN (dans le premier degré) auxquels il délègue sa responsabilité et ne leur accorde une autonomie que lorsqu'il s'agit d'endosser des actes lourds de conséquences.

Des chefs d'établissements raisonnables et consciencieux déconseillent les déplacements des personnels et leur font confiance pour mettre en place le suivi pédagogique de leurs élèves avec les moyens disponibles et selon les modalités qu'ils jugent les plus adaptées.

Cependant, d'autres maintiennent sous des prétextes secondaires de nombreuses réunions pédagogiques en groupes (comme des conseils de classe) ou même des assemblées générales réunissant plus de cent collègues, en contradiction avec les consignes sanitaires diffusées.

Action & Démocratie appelle ces derniers ainsi que les recteurs à la plus grande prudence, car une part de la responsabilité dans la propagation de l'épidémie pourrait leur être directement imputée : nul ne peut déroger à l'obligation d'appliquer et de faire appliquer de la façon la plus stricte les consignes sanitaires officielles massivement diffusées par voie de presse.

Certains chefs d'établissements ont d'ailleurs déjà renoncé à convoquer le personnel en envoyant des rectificatifs suite aux lettres d'interpellations de nos responsables d'établissements : que ces chefs d'établissements, ayant su faire faire preuve d'écoute et de lucidité en ces circonstances, soient remerciés.

Dans ce contexte où l'unité nationale est érigée en devise, Action & Démocratie prend la responsabilité d'appeler les personnels à ne pas se rendre dans les établissements, ce pour respecter les mesures inédites prises par le Président de la République et le Premier Ministre : limiter les déplacements au strict nécessaire, les rencontres et les contacts au strict minimum. Il s'agit de faire preuve de civisme et de bon sens avant tout.

Les personnels ne sont pas pour autant en congé. Ils continuent de remplir leurs missions sans qu'on ait besoin de les y contraindre et s'engagent, dans le cadre de leur liberté pédagogique, à assurer une continuité pédagogique avec les moyens dont ils disposent. Ils ne peuvent toutefois exercer leurs missions dans ces conditions particulières que si l'employeur leur fournit l'outil technique de gestion de l'information adapté, autrement dit un ordinateur.

De même, les personnels qui, sur la base du volontariat (comme l'a précisé le ministre sur France Info ce jour dimanche 15 mars 2020), se rendront sur leur lieu de travail de façon exceptionnelle, et notamment ceux qui accueilleront les enfants des personnels de santé n'ayant pas trouvé d'autre solution, devront se voir proposer les équipements de protection indispensables au respect des consignes sanitaires, lesquelles doivent primer sur toute autre considération.

L'Éducation Nationale n'est pas un État dans L'État : les règles qui s'appliquent à tous doivent s'appliquer en son sein car elle est un maillon essentiel dans la lutte pour contenir la propagation de l'épidémie.

Prenez soin de vous, car vous prenez également soin des autres !

[Modèle de lettre pour Les collègues qui rencontreraient des difficultés ou subiraient des pressions administratives exercées par Le chef d'établissement : ci-dessous et sur notre site www.actionetdemocratie.com]

Mme La Principale-Proviseure/Monsieur Le Principal-Proviseur

Compte tenu de la situation sanitaire du pays et des consignes données par voie télévisuelle par M. Le Président de La République et M. Le Premier Ministre, je vous demande d'excuser mon absence à La réunion que vous convoquez le_____.

Si vous ne m'accordiez pas cette autorisation d'absence, considérant que je suis dans l'impossibilité de savoir si je suis contagieux donc dangereux pour autrui, et que vous êtes dans l'impossibilité de savoir si des personnes contagieuses seront présentes ou pas à La réunion que vous convoquez, donc que je ne sois pas exposé à un danger moi-même, je serais au regret de refuser de m'y rendre car je refuse :

1/ de contrevenir aux instructions sanitaires en vigueur telles qu'elles sont massivement diffusées par voie de presse

2/ de m'exposer à un risque grave dont l'ampleur est attestée par Les mesures prises par Le gouvernement

Je vous prie, etc.